



DIPE/23-955-830 du 23/01/2023

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES JURYS DE
TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION, ET PSYEN AU TITRE DE
L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

Références : Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel, et notamment son article 10 - décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation, et notamment son article 8 - décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale, et notamment son article 8 - décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive, et notamment son article 5 - arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 26 mars 2018, fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires - arrêté du 23 août 2017 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'éducation nationale

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : les jurys académiques chargés d'examiner les dossiers des personnels enseignants, d'éducation et PSYEN stagiaires issus des concours selon les modalités visées ci-dessus, sont composés comme suit :

**CAPES - CAPET
CAER CAPES - CAER CAPET
CAFEP CAPES - CAFEP CAPET**

PRÉSIDENT:

M Lionel VALLUY-ANDRÉ

Doyen des IA-IPR, IA-IPR anglais

VICE- PRÉSIDENT :

M Pierre RIGAT

IA-IPR physiques chimie

MEMBRES DU JURY :

M Patrice BONNET

Directeur adjoint INSPÉ Aix-Marseille

M Christophe CALIPPE

Principal Collège Vallon des Pins Marseille

M David GARCIA

Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse
Marseille

Mme Armelle MAHÉ MIR

Principale du Collège Saint-Eutrope Aix en Provence

Mme Isabelle MÉJEAN

IA-IPR Histoire-Géographie

M Gilles WIRIG

IA-IPR Mathématiques

**CAPLP
CAER CAPLP
CAFEP CAPLP**

PRÉSIDENTE :

Mme Magali ROBAGLIA

Doyenne des IEN ET/EG/IO, IEN/ET/ EG SBSSA

VICE- PRÉSIDENTE :

Mme Michèle GARELLO

IEN ET/EG économie gestion

MEMBRES DU JURY :

M Patrice BONNET

Directeur adjoint INSPE Aix-Marseille

M Alain BRUNIAS

IEN ET/EG anglais lettres

Mme Fatiha HACHEMI

Proviseure du lycée professionnel Colbert Marseille

M Pierre PARIAUD

IEN ET/EG mathématiques sciences physiques et chimiques

M Patrick RÉ

Chef d'établissement Lycée privé Clovis Hugues Aix en Provence

M Stéphane TORRENT

IEN ET/EG STI

CPE

PRÉSIDENT :

M Thierry DALMASSO

IA-IPR Établissement Vie Scolaire

VICE- PRÉSIDENTE :

Mme Laurence GOMEZ

IA-IPR Établissement Vie Scolaire

MEMBRES DU JURY :

M Patrice BONNET

Directeur adjoint INSPE Aix-Marseille

Mme Armelle MAHÉ MIR

Principale du collège Saint-Eutrope Aix en Provence

M Sandy-David NOISETTE

IA-IPR EVS

M Laurent PEYRE

Adjoint au Proviseur Vie Scolaire, CPE Collège Louis Armand Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Proviseure du lycée Zola Aix en Provence

**CAPEPS
CAER CAPEPS
CAFEP CAPEPS**

PRÉSIDENTE :

Mme Gwladys VASSEUR

IA-IPR EPS

VICE- PRÉSIDENT :

M Lionel AMATTE

IA-IPR EPS

MEMBRES DU JURY :

M Patrice BONNET

Directeur adjoint INSPÉ Aix-Marseille

M David GARCIA

Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse Marseille

Mme Armelle MAHÉ MIR

Principale du collège Saint-Eutrope Aix en Provence

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Proviseure du lycée Zola Aix en Provence

M Nicolas ROUQUIE

IA-IPR EPS

PSYEN

PRÉSIDENT :
M Olivier CASSAR

Chef du DRAIO

VICE- PRÉSIDENT :
M Stéphane FERRAIOLI

IEN Adjoint au directeur académique chargé du
1^{er} degré

MEMBRES DU JURY :
M Paul COURAU
Mme Fabienne DUPIN
M Pierre Yves GILLES
Mme Sophie PINAZO
Mme Laurence SELLIER
Mme Marie-Line TARDIVEL

PSYEN EDO Directeur CIO Aix en Pce
IEN premier degré
Membre de l'UFR psychologie à AMU
IEN premier degré
IEN premier degré
IEN-IO second degré

Article 2 : le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : le secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille